



Service SG
Affichage du 15/07/20
au 15/09/2020

CAVALAIRE

CÔTE D'AZUR

AVIS AU PUBLIC : La formalité d'affichage des délibérations correspondantes a lieu à la mairie et un exemplaire papier est mis à la disposition du public au service Secrétariat Général, aux heures habituelles d'ouverture de l'Hôtel de Ville.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 juillet 2020
établi conformément à l'art. L.2121.25 du Code Général des Collectivités
Territoriales

L'an deux mille VINGT et le DIX du mois de JUILLET à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Philippe LEONELLI, Maire.

PRESENTS

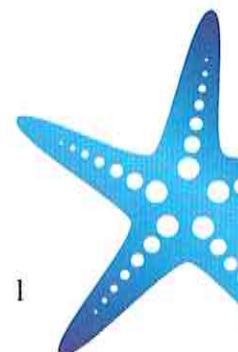
Philippe LEONELLI, Olivier CORNA, Céline GARNIER, Jean-Pascal DEBIARD, Sylvie GAUTHIER, Christophe ROBIN, Ghislaine NAVARRO, Philippe VANDEVELDE, Anne PODEVIN, Michel DELATTRE, Jean-Paul DUBOIS, Brigitte DEFOND, Alain MATYBA, Carole MORTIER, Philippe MARCOTTE, Catherine WYDOOGHE, Philippe BURNER, Sylvie CARATTI, Claire GIOVANNONI, Marie-Céline HUCK, Esther ELUERE, Louis DEMURGER

PROCURATIONS

Bernard SALINI à Sylvie CARATTI, Stéphane ELUERE à Jean-Paul DUBOIS, Carole PARRADO à Olivier CORNA, David MARTINS DO CARMO à Céline GARNIER

ABSENTS : Virginie LENOIR, Nathalie GONFROY, Luis ROQUE

Secrétaire de séance : Madame Esther ELUERE



64/2020. DESIGNATION DES DELEGUES ET DES SUPPLEANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU COLLEGE ELECTORAL EN CHARGE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Par décret du 29 juin 2020, les conseils municipaux des départements concernés par le renouvellement de la série 2 des sénateurs qui interviendra le 27 septembre prochain, ont été convoqués le 10 juillet 2020 afin de désigner leurs délégués et leurs suppléants au sein du collège électoral chargé de procéder à ce renouvellement.

Le département du Var étant concerné par cette opération électorale, le conseil municipal de la Commune de Cavalaire-sur-Mer doit désigner simultanément en son sein, conformément à l'arrêté préfectoral du 1er juillet 2020 et à son annexe 2, 15 délégués et 5 suppléants, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sans panachage.

Les listes, dont les déclarations de candidature respectives, rédigées sur papier libre, doivent être déposées auprès de Monsieur le Maire jusqu'à l'ouverture du scrutin, et doivent notamment répondre aux critères suivants :

- être composées de conseillers municipaux possédant à la date de l'élection la nationalité française, jouissant de leurs droits civiques et politiques et être inscrits sur la liste électorale de Cavalaire-sur-Mer ;
- comporter un nombre de candidats inférieur ou égal au nombre de délégués et de suppléants à élire, soit 20 ;
- présenter alternativement un candidat de chaque sexe ;
- contenir un titre (dénomination permettant de les distinguer sans confusion) ;
- indiquer les nom, prénoms, sexe, domicile, date et lieu de naissance de chaque candidat ;
- indiquer l'ordre de présentation des candidats.

Après avoir déclaré ouvert le scrutin, Monsieur le Maire procédera à la lecture des listes de candidats valablement déposées et respectant les critères prévus par le code électoral.

Monsieur DEBIARD explique qu'il sera procédé aux opérations électorales par un bureau électoral composé le jour du scrutin, outre de Monsieur le Maire, président :

- des deux membres du conseil municipal les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin : Michel DELATTRE et Jean-Paul DUBOIS ;
- des deux membres du conseil municipal les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin : Esther ELUERE et Marie-Céline HUCK ;
-

Le vote aura lieu sans débat.

Il est ensuite procédé aux opérations de vote au scrutin secret à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

1°) Listes en présence :

- **Liste A**

Philippe LEONELLI. Céline GARNIER. Olivier CORNA. Sylvie CARATTI. Christophe ROBIN. Ghislaine NAVARRO. Michel DELATTRE. Catherine WYDOOGHE. Jean-Pascal DEBIARD. Marie-Céline HUCK. Philippe BURNER. Sylvie GAUTHIER. Jean-Paul DUBOIS. Carole MORTIER. Bernard SALINI. Brigitte DEFOND. Philippe MARCOTTE. Anne PODEVIN. Alain MATYBA. Esther ELUERE.

2°) Le dépouillement a donné les résultats suivants :

- Nombre d'électeurs (Conseillers Municipaux présents ou représentés) : 26
- Nombre de suffrages blanc ou nuls : 0
- Nombre de suffrages non exprimés : 0

La liste A a obtenu 26 voix

3°) Election des délégués :

- Calcul du quotient électoral :

$$\frac{\text{Suffrages exprimés}}{15} = \frac{26}{15} = 1.73$$

- Répartition des mandats entre les listes :

$$\text{Liste A : } \frac{\text{suffrages exprimés}}{\text{Quotient électoral}} = \frac{26}{1.73} = 15.03 = 15$$

La liste A obtient 15 mandats

4°) Election des suppléants :

- Calcul du quotient électoral :

$$\frac{\text{Suffrages exprimés}}{5} = \frac{26}{5} = 5.2$$

- Répartition des mandats entre les listes :

$$\text{Liste A : } \frac{\text{suffrages exprimés}}{\text{Quotient électoral}} = \frac{26}{5.2} = 5$$

La liste A obtient 5 mandats

Compte tenu du résultat des opérations électorales visées à l'article 1, sont élus

- Délégués :

Philippe LEONELLI. Céline GARNIER. Olivier CORNA. Sylvie CARATTI.
Christophe ROBIN. Ghislaine NAVARRO. Michel DELATTRE. Catherine
WYDOOGHE. Jean-Pascal DEBIARD. Marie-Céline HUCK. Philippe
BURNER. Sylvie GAUTHIER. Jean-Paul DUBOIS. Carole MORTIER.
Bernard SALINI

- Suppléants :

Brigitte DEFOND. Philippe MARCOTTE. Anne PODEVIN. Alain MATYBA.
Esther ELUERE.

**VU par Nous, Monsieur Philippe LEONELLI, Maire de Cavalaire sur Mer,
conformément aux dispositions de l'art. L.2121-25 du Code Général des
Collectivités Territoriales pour être affiché le**



Les présentes délibérations dont le texte complet est ici produit dans ce document faisant office de compte-rendu peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification).